

## Champ de manœuvre du 13e RG : la dépollution avance, au ralenti



### L'armée a lancé les démarches pour procéder à la dépollution pyrotechnique du champ de manœuvre du 13e RG à Cuis.

«DÉSIGNATION des prestations : dépollution pyrotechnique - Mission de chargé de dépollution pyrotechnique. Lieu d'exécution Cuis (51) - Champ de manœuvre - 13e RG ». C'est une partie de l'appel d'offres émis par l'établissement d'infrastructure de la défense de Châlons-en-Champagne.

Pas de projet, pas de dépollution.

Cet appel d'offres a fait se poser un certain nombre de questions aux différents intervenants dans le dossier du champ de manœuvre, élus et militants écologistes notamment. 33 hectares de terrain que la communauté de communes d'Epemay Pays de Champagne (CCEPC) envisage d'acquérir et dont la dépollution est la condition sine qua non à la cession. « Juridiquement, l'armée est toujours propriétaire du terrain », souligne Laurent Madeline, président de la CCEPC. « L'armée nous a dit qu'elle ne pouvait procéder à la dépollution tant qu'il n'y avait pas de projet précis sur l'utilisation du terrain », explique-t-il. En effet, la dépollution consiste à retourner la terre sur une certaine profondeur, selon les fondations, pour éliminer les déchets pyrotechniques, des munitions par exemple. Or pour le moment, suite à l'abandon du projet de pôle mécanique, refusé par le conseil municipal de Cuis, la CCEPC n'a rien prévu pour le terrain selon Laurent Madeline : « Il y a des propositions mais officiellement, personne n'a présenté de projet à la communauté de communes ». Une précaution

Le lieutenant-colonel Serge Regnier, directeur de l'établissement d'infrastructure de la défense de Châlons-en-Champagne, éclaircit la situation : « La dépollution pyrotechnique nécessite la réalisation d'une étude pyrotechnique et d'un cahier des charges très précis. Pour le moment, nous recrutons le chargé des opérations, qui travaillera à la préparation de cette tâche de dépollution et qui supervisera les opérations. La société agréementée qui dépolluera sera recrutée ultérieurement ». L'armée prend les devants. « La pollution de surface est déjà éliminée et on ne trouvera pas de bombes », assure l'officier.

En effet c'est un principe de précaution qui est appliqué car il n'y a pas de réel danger. Beaucoup de gens se promènent ou courent sur ce terrain, et ils le faisaient déjà avant que les militaires ne quittent Epemay en 2003.

En revanche, la dépollution du champ de tir, d'une moindre surface, a bel et bien été effectuée, au terme d'un chantier de sept mois. Cela a permis à la CCEPC de procéder aux travaux de viabilisation en vue d'y construire la future zone activité commerciale Pierry Sud.

Rémi HAVYARIMANA

## « *Faire le moins de dégâts possibles* »

Le Sparnacien Jean-Pierre Paris a imaginé un grand jardin public dont les deux tiers des 33 hectares seraient protégés afin de préserver les espèces botaniques rares. « J'ai écrit à la CCEPC pour proposer mon projet. Laurent Madeline m'a répondu qu'on ne pouvait rien décider tant que la dépollution n'avait pas été effectuée, alors que la dépollution dépendra du projet. » De la mauvaise foi ? La CCEPC, qui a acheté les terrains du 13e RG pour 2 millions d'euros, envisagerait plutôt d'y étendre la ZAC Pierry Sud. Une idée que rejette Dominique Moinault membre du collectif 33 hectares, qui a mis l'appel d'offres sur son blog. « Il faut conserver le terrain en état. La dépollution doit être faite avec le moins de dégâts possible. » Ce terrain est un savart champenois, une pelouse sèche exceptionnelle sur le plan environnemental. « Il pourrait être géré par le conservatoire du patrimoine de Champagne-Ardenne », propose Dominique Moinault, passionnée d'ornithologie et de botanique. « Il y a deux ans, dans le cadre d'une première dépollution, plus de 300 arbres étaient tombés. Ce fut un vrai gâchis » rappelle-t-elle. Des espèces d'orchidées observées par le passé ont déjà disparu selon elle.